

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n°DC2021-97 ANNULE ET REMPLACE DC2021-68 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Date de la convocation : 01/07/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 64

Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : MMES ANDREY Danièle, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

**Ont donné procuration** : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

---

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES  
POUR LES ATHLETES DE HAUT NIVEAU**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Soutien, participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales, économiques et environnementales dont le rayonnement aura une portée à l'échelle du territoire ;

Considérant la volonté de soutenir les clubs engagés dans la compétition ;

Vu la proposition de la commission Sport Culture en date du 17 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- De VALIDER la proposition de soutien financier des associations sportives pour la progression de leurs sportifs de haut-niveau à hauteur de 700€ par sportif identifié sur la liste ministérielle de haut-niveau,
- D'APPROUVER le règlement du dispositif tel qu'annexé,

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le**  
**et de sa publication ou notification le**

**06 AOUT 2021**

**06 AOUT 2021**

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant : **76 voix POUR**

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT



Annexe à la délibération DC2021-97

**DISPOSITIF DE SOUTIEN AU ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LES  
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

**Critères Techniques :**

- L'aide de la Communauté de Communes est apporté à une association,
- Liste des sportifs de haut niveau avec mention du nom du sportif ou du club,
- L'adresse du siège social doit être situé sur le territoire communautaire.

**Critères intrinsèques :**

- Les aides apportées ciblent :
  - le sport de haut niveau,

**Critères financiers :**

- Les montants sont forfaitaires et par club,
- Sport de haut niveau : être licencié dans un club du territoire et être identifié sur la liste nationale des sportifs de haut niveau

**Financement : 700€ versé à l'association sur fourniture de la liste ministérielle.**